



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Réponse du Conseil municipal

au

Conseil général

Interpellation des Mesdames Ariane CURDY, Diane TURIN et Thelma HUTIN concernant les nuisances sonores de la place d'armes de Vérolliez à Saint-Maurice

1. Introduction

Le 13 novembre 2020, les conseillères générales Ariane CURDY (1^{ère} signataire), Diane TURIN et Thelma HUTIN ont déposé une interpellation au bureau du Conseil général dont le titre mentionnait « Interpellation concernant les nuisances sonores de la place d'armes de Vérolliez ». En substance, les signataires rappelaient la mise en route d'une pétition dans le dernier trimestre 2020, concernant la même problématique et demandait un soutien accru du Conseil municipal concernant ce sujet.

Cette pétition a, depuis, été déposée (le 22 décembre 2020) munie de 430 signatures. Cette pétition demandait :

- a) que la fréquence d'utilisation de la place de tir soit réduite et limitée uniquement aux troupes et organisations stationnées à St-Maurice ;
- b) que les autorités responsables nous communiquent les résultats des mesures de bruit et leur état par rapport aux valeurs limites de l'Ordonnance de la protection contre le bruit ;
- c) que l'armée mette en place des mesures de lutte contre le bruit, comme des parois acoustiques.

La pétition a été adressée aux autorités municipales, mais aussi au DDPS, Service environnement à Berne, et à M. Frédéric FAVRE, Conseiller d'Etat, à Sion.

Par courrier du 9 février 2021, dont une copie a été envoyée au Président du Conseil municipal, le Conseil d'Etat, par son président, a répondu aux pétitionnaires en invoquant, en substance, que le principal acteur de ce dossier concernant l'occupation des lieux et les mesures d'assainissement était le DDPS, propriétaire de la place de tir. Par ailleurs, le Conseil d'Etat espérait que la construction d'une halle de tir à Sion permettrait de décharger le stand de Vérolliez et serait propre à diminuer les nuisances.

2. Procédure

Le Conseil municipal s'est adressé à Arma Suisse qui gère le stand de tir. Très rapidement, il a été orienté vers le chef de projet « Bruit », M. Philipp KADELBACH. Par courriel du 30 janvier 2021, le Président du Conseil municipal a interpellé M. KADELBACH afin de savoir s'il se vérifiait qu'une étude quant aux valeurs limites avait réellement été menée sur le stand de Vérolliez et, si cela était correct, quelles mesures et quels résultats avaient été mis en lumière par cette étude. Dans sa réponse du 1^{er} février 2021, M. KADELBACH confirme l'organisation d'une étude (concernant plusieurs places d'arme) et la prise de mesures tout au long de l'année 2020 par un bureau privé. Un rapport sera établi et la Commune devrait être informée à la fin du printemps des résultats. Ce rapport devrait également tracer les mesures d'assainissement à mettre en place à Vérolliez. Cette information a été immédiatement communiquée à la première signataire de l'interpellation.

3. Conclusion

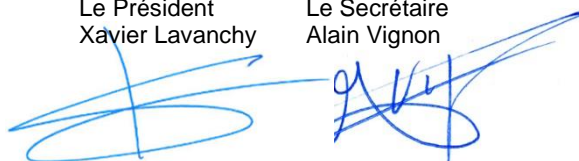
Conscient des enjeux importants pour la population résidant à Epinassey et conscient que la seule démarche citoyenne décrite ci-dessus ne suffit pas (le nombre de journées de tir demeurent important à ce jour), le Conseil municipal s'est impliqué dans la problématique soulevée par la pétition et par l'interpellation comme cela avait été demandé. Il sera, dans les mois qui viennent, extrêmement attentif à obtenir l'étude réalisée et veillera à la mise en place des mesures d'assainissement recommandées.

Adopté par le Conseil municipal en séance du 31 mars 2021.

Municipalité de Saint-Maurice

Le Président
Xavier Lavanchy

Le Secrétaire
Alain Vignon

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Xavier Lavanchy, the President, and the signature on the right is for Alain Vignon, the Secretary. Both signatures are stylized and written in a cursive-like manner.